

NOTE EXPLICATIVE – INFORMATION BUDGET COMMUNAL 2026

INFORMATION – REFORMATION DU BUDGET COMMUNAL 2026

Le Ministre des Pouvoirs Locaux, Monsieur François Desquesnes a, par son arrêté du 14 janvier 2026, **décidé de réformer** le budget communal 2026 voté en séance du Conseil communal du 10 décembre 2025, au service ordinaire, le service extraordinaire demeurant inchangé.

Service ordinaire

1. Situation avant réformation

Recettes globales	20 193 981,34€
Dépenses globales	19 838 586,87€
Résultat global	355 394,47€

2. Articles à modifier

a. Recettes (exercice propre)

- article 00010/466-48 (compensation pour travailleurs frontaliers luxembourgeois) doit être de 3.033,92€ au lieu de 3.047,34€ soit 13,42€ en moins

- article 552/161-05 (redevance d'occupation du réseau électrique) doit être de 143.618,30€ au lieu de 147.906,69€ soit 4.288,39€ en plus.

b. Dépenses : pas de modifications

3. Récapitulation des résultats, tels que réformés

Exercice propre	Recettes	19 601 260,42€	Résultats :	2.241,47€
	Dépenses	19 599 018,95€		

Exercices antérieurs	Recettes	588.419,11€	Résultats :	348 851,19€
	Dépenses	239 567,92€		

Prélèvements	Recettes	0€	Résultats :	0€
	Dépenses	0€		

Global	Recettes	20 189 679,53€	Résultats :	351 092,66€
	Dépenses	19 838 586,87€		

Service extraordinaire pas de réformation.